

# Les principaux déchets dangereux générés par les particuliers

## Les piles et accumulateurs

700 millions d'unités sont vendus chaque année, divers points de collecte sont proposés à la population, GMS, mairie, déchetterie, etc. Plus de 95% d'une pile peut être recyclée.

## Les tubes néons et les ampoules à économie d'énergie.

93% des matières peuvent être recyclées, le verre peut être valorisé dans la fabrication d'isolant, les gaz récupérés

## Les pots de peinture, solvants, et autres produits chimiques :

Très polluants, les produits non utilisés doivent être apportés en déchetterie. Ils peuvent resservir à la fabrication de peinture, d'hydrocarbures, etc...

## Les déchets liés à la voiture, huile de vidange, filtres à huile :

19 000 tonnes d'huiles de vidange sont vendues chaque année. Très polluante, jetée dans la nature, elle peut recouvrir 1ha de surface d'eau empêchant les échanges air/eau indispensables à la vie aquatique.



## Les déchets amiantés

Des campagnes de déstockage des fibrociments amiantés sont organisées par le Sivom depuis 2011. Elles comprennent une identification préalable des habitants-détenteurs de déchets amiantés, la diffusion aux participants de l'opération de collecte d'un protocole de manipulation et d'un kit d'équipement de protection individuelle.

Les quantités sont limitées à 500kg maximum par famille. Il est rappelé que cette opération n'est pas une incitation à effectuer soi-même une déconstruction de l'amiante-ciment, mais un simple déstockage.

Une participation de 50€ HT la tonne est demandée aux bénéficiaires de l'opération pour le transport et le traitement des produits dans une filière agréée.

## Les pesticides

Les produits non utilisés et les emballages vides doivent être rapportés en déchetterie, ils seront traités spécifiquement.

**Les médicaments périmés et les déchets à risques infectieux générés par les particuliers :** les déchets de soin à risque infectieux tels que piquants et coupants des particuliers en autotraitement, ainsi que les médicaments périmés doivent être rapportés dans les [pharmacies agréées](#). Auparavant, l'utilisateur devra se procurer

un collecteur réglementaire en pharmacie.

**Les anciennes radiographies argentiques et numériques**

Elles sont collectées depuis les déchetteries du Sivom. Les radiographies argentiques sont recyclées afin de récupérer la poudre d'argent (1 tonne de radiographies = 10kg d'argent).

**Les déchets d'équipements électriques et électroniques** (gros électroménagers, réfrigérateur, congélateur, matériel informatique, écrans, petits appareils électroportatifs)

Ils peuvent être déposés en déchetterie ou repris par les distributeurs ; ils seront traités par une filière agréée, car ils contiennent des composants ou fluides toxiques qui nécessitent un traitement spécifique.